



## D'une semaine à l'autre

**L**A CHARDON du Canada n'est pas une plante indigène au Canada. Il est d'origine européenne.

**T**OUTES les formes d'engrais azotés stimulent la croissance de l'herbe aux dépens de celle du trèfle.

**L**AZOTE qui stimule la végétation des plantes, perd bientôt sa puissance, s'il n'est fortifié avec des phosphates et de la potasse, spécialement les premiers.

**L**AVOINE est la céréale la plus importante pour l'alimentation des bestiaux, mais la balle d'avoine fait un très mauvais aliment parce qu'elle est indigeste et ne contient environ que 3 pour cent de protéine et plus de 30 pour cent de fibre.

**L**ES moutons aident à supprimer la carotte sauvage dans les pâturages. Le meilleur moyen de tenir cette mauvaise herbe en échec est d'adopter un assolement régulier et de biner parfaitement. La carotte sauvage se répand dans les districts à graine de trèfle de l'Ontario, et c'est un fléau le long des routes, dans les lieux incultes et les vieilles prairies.

**L**ES recherches agricoles ont démontré que la jeune herbe qui est riche en protéine, en sucre, en fécule et en principes minéraux, contient aussi de la carotène qui, dans le corps de l'animal, produit la vitamine A. Cette vitamine stimule la croissance des animaux de la ferme, aussi bien que celle de l'homme, et augmente la résistance aux maladies.

**J**E sais que rien ne vaut mieux que de labourer la terre avec une paire de bœufs pendant le milieu du jour en été, qu'il s'agisse de faire remonter les mauvaises herbes et le chiendent à la surface pour les faire faner par la chaleur, ou d'exposer la terre elle-même aux rayons brûlants du soleil. (Xénophon dans son livre "L'Economiste", 434-355 avant J. C.)

**L**ASSOCIATION canadienne des Producteurs de Semences compte déjà trente années d'existence; nous apprenait son président, M. le professeur R. Summerby, du Collège Macdonald, à l'occasion du congrès annuel de cette société, qui a été tenu conjointement avec la réunion des Agronomes canadiens. M. Summerby a fait une revue détaillée des multiples activités de cette organisation canadienne qui recrute des producteurs dans toutes les provinces.

La Société doit beaucoup de ses succès à la coopération de la section fédérale des Semences. C'est par le service d'inspection établi par ce département qu'il a été possible de maintenir la qualité de nos diverses variétés de grains de semences.

## Station expérimentale, Ste-Anne de la Pocatière, Qué.

## Lettre hebdomadaire aux cultivateurs

## Troisième arrosage des patates.

Pour faire suite aux recommandations données dans nos dernières lettres sur les premiers arrosages des patates, nous expliquons ici la façon de bien accomplir un troisième arrosage. Cet arrosage ne presse pas d'être fait tant qu'il ne s'est pas écoulé de 10 à 15 jours après qu'on a opéré le deuxième et tant qu'une bonne pluie n'est pas venue laver les dépôts de substances empoisonnantes qui étaient logés sur les plantes.

Lors de cet arrosage la bouillie bordelaise doit être appliquée en dessus et en dessous des feuilles sous forme de brume ou de brouillard. La pulvérisation doit être faite avec une bonne pression afin de couvrir toute la plante tout en tenant les bœcs à une distance suffisante des plantes pour ne pas immobiliser le jet à la même place. Les bœcs doivent toujours être disposés à la moitié de la hauteur de la plante à 15 ou 18 pouces de cette dernière, légèrement inclinés vers le sol et toujours à angle droit avec le rang.

S'il arrivait que la bouillie bordelaise soit lavée par une pluie une demi-heure ou une heure après son application, il vaudrait mieux répéter cette application aussitôt que possible, puisque l'effet de la bouillie serait complètement détruit.

## Avantages du labour d'été

Le labour d'été, suivi de disques ou de hersages périodiques jusqu'à l'automne, apportera une préparation convenable au sol qui doit être mis en culture sacrée l'an prochain, c'est-à-dire que les travaux de sarclage en seront considérablement diminués.

Le labour pour être efficace doit être

fait à la fin de juillet et au plus tard au commencement d'août. Il doit être fait plat et sur une épaisseur de trois pouces seulement. Sur une prairie on le fera aussitôt que le foin sera enlevé alors que l'herbe est encore bien rase. Le guéret doit être bien fermé surtout aux endos et afin de mieux le tasser encore on passera un rouleau lourd dès qu'il sera complété.

Le premier disquage est généralement fait quand l'herbe commence à envahir le terrain et il faut éviter de le pratiquer trop profondément afin de ne pas détourner le labour. Après que ces deux premières opérations ont été accomplies, on herse ou on disque à tous les huit ou dix jours jusqu'à la fin de septembre.

## La rentrée des foins

Dans plusieurs districts, on a déjà commencé les foins et certains cultivateurs ont grand'hâte de voir toute la récolte de foin engrangée et par là délaissent souvent des soins importants.

Qu'on se rappelle bien que le foin fané de bonne heure présente toujours l'inconvénient d'un séchage difficile. Il faut donc le laisser sur le champ assez longtemps pour ne pas l'engranger trop frais et afin d'éviter le gaspillage par le chauffage, surtout si c'est du foin de trèfle.

Afin de contrôler la combustion spontanée, parfois bien redoutable, on recommande de saler le foin lors de la mise en tasserie. C'est toujours une mauvaise économie que de s'abstenir de l'emploi du sel puisqu'en outre de s'exposer aux dangers de la combustion spontanée on prive les animaux au cours de l'hiver d'un ingrédient grandement apprécié par le goût qu'il grande au foin et par la saveur qu'il y ajoute.

## Produits laitiers Canadiens

*Les nouveaux règlements sur l'industrie laitière interdisent l'emploi de déclarations trompeuses ou exagérées touchant un produit laitier quelconque, que ces déclarations soient faites dans une réclame ou sur le paquet même. Et naturellement il est aussi illégal de vendre, d'offrir ou d'exposer en vente ou d'avoir en sa possession des produits laitiers qui ont été l'objet de déclarations fausses, trompeuses ou exagérées. Les règlements sont très précis. Il faut que la description du produit soit fidèle et exacte. Par exemple, pour le beurre, la qualité exacte doit être indiquée aussi bien dans la réclame ou annonce que sur les emballages ou paquets. Si l'on trouve en possession d'un marchand de détail du beurre qui est d'une qualité inférieure à celle qui est indiquée sur l'emballage le marchand de détail enfreint aux règlements par le fait même qu'il a en sa possession du beurre dont la catégorie est faussement indiquée. Les catégories régulières pour le beurre de beurrierie sont les suivantes: "Première Catégorie", "Deuxième Catégorie", "Troisième Catégorie" et "Sans Catégorie". Le marquage sur les paquets ou les pains de beurre doit donner une description fidèle et exacte de la qualité du beurre. L'apposition des catégories sur les paquets de beurre est facultative, sauf dans ces provinces qui ont adopté une loi autorisante.*

**A**PRES plusieurs années de production croissante, la récolte de tabac au Canada en 1933 a été réduite de près de 25 pour cent par comparaison à celle

de 1932. Cette diminution portait principalement sur le tabac jaune clair, le Burley dans l'Ontario et les tabacs à pipe dans le Québec.

## D'une semaine à l'autre

A la fin du congrès le professeur Summerby a été réélu président. Le Dr George H. Clark, Commissaire fédéral des Semences, est président honoraire de l'Association.

Les délégués au bureau de direction nommés par les ministères de l'Agriculture provinciaux sont: W. H. MacGregor pour l'Île Prince-Edouard; Kenneth Cox, Station expérimentale de Nappan, N. E.; O. C. Hicks pour le N.-Brunswick; Paul Méthot, pour Québec; W. J. Squirrell, du Collège d'Agriculture de Guelph pour la province d'Ontario; G. P. McRostie, pour le Manitoba; S. H. Vigor, Regina, Sask.; Hon. F. S. Gridale, ministre de l'Agriculture de l'Alberta et Cecil Vice pour la Colombie Britannique.

Les directeurs nommés par la Société sont: E. L. Eaton, Truro, N. E.; J.-A. Ste-Marie, Ste-Anne de la Pocatière, Qué.; Edward H. Wallace, Bell's Corner, Ont.; W. C. Barrie, Galt, Ont.; F. L. Dickson, Winnipeg; F. W. Townley, Smith, Lashburn, Sask.; H. G. Menfeld, Codette, Sask.; P. J. Rock Morrin, Alta.; J. H. B. Smith, Wolf Creek, Alta., et Fred J. James, Duncan, B. C.

**L**ES habitants de l'Alabama, à ce que nous apprennent les journaux, venaient d'élèver un monument au charançon dans de curieuses circonstances. Selon la nouvelle, cet insecte dévorait les récoltes. Les habitants mirent tant de zèle à lutter contre cette menace qu'ils obtinrent des récoltes dix fois plus belles qu'avant l'invasion. Et voilà pourquoi cet ennemi a conquis des droits à la reconnaissance de ces habitants.

Les cultivateurs qui ont fait la lutte aux vers blancs qui ont massacré tant de nos récoltes songeront-ils à en faire autant en l'honneur du hanneton?

**L**EVENEMENT rapportait la semaine dernière la nouvelle suivante qui démontre ce qu'on peut attendre de la coopération en agriculture quand on sait y recourir.

La coopération agricole vient de prouver de nouveau sa grande utilité dans le comté de Bellechasse. Les cultivateurs de Saint-Michel, de la Durantaye et de Saint-Vallier ont expédié, depuis la semaine dernière, plusieurs chars de fraises sur le marché de Montréal. Ce commerce rapportera environ \$20,000. C'est la coopération de La Durantaye qui a pris cette initiative. Comme on le sait la saison des fraises est pratiquement finie à Montréal lorsqu'elle commence à peine à Québec. La tentative a donc été couronnée de succès. M. L.-P. Roy, directeur des Services au Ministère de l'Agriculture, a manifesté beaucoup de satisfaction à l'occasion de cette belle réussite.

Un brin de ficelle n'offre que peu de résistance, mais réunissez-en des centaines, tressez-les bien serrés ce sera bien différent. Voilà l'exemple que nous donnent les producteurs de petits fruits du comté de Bellechasse.

## LES au

**C**'EST à l'amabilité et à la sans égales de la gracieuse du Manoir de Repentigny, quiers, directeurs et membres de tion provinciale des Eleveurs Holsteins, au nombre de qu'environ, doivent les agréables bien vite passés en aussi aimable sur l'un de nos domaines situés au Canada.

En 1647, par décret daté de la Nouvelle-France, ainsi que la chure artistique que nous d'A.-B. Colville, cédait à l'amitié, venu au Canada avec une étendue de 800 arpents en admirer encore d'imposants vestiges d'arpents du coquet village sillonné par une coquette petite lantes égayant ce que nous considérons les plus enchanteurs de ce

Le grand Manoir de Repentigny, bien que rafraîchi et Mme Colville, n'a rien perdu de sa vieille construction, bientôt nous de beaux souvenirs de la

Jean-Baptiste Le Gardeur  
l'amiral Pierre Le Gardeur



Quelques sujets H  
choix à l'entrée du  
Repentigny, proprié  
Colville.

seigneurie. Il y érigea la presbiterie, construction très rustique en bois rond, mesurant trente mètres de front.

Jean-Baptiste épousa à Repentigny, le 1656? Marguerite, fille du sieur Nicolet, intrépide explorateur. Cette alliance fut bénie par le Pape Grégoire Lalemant, Jésuite. Le Pape Père Lalemant dont le nom est inscrit en lettres d'or au fronton du Manoir. De cette union naquirent vingt-deux enfants dont sept qui vécurent sur les champs de bataille. La colonie si fréquemment menacée alors par les hordes indiennes fut sauvée. Les MM. de Beauharnois ont rapporté dans le temps que le Pape Le Gardeur, qu'elle fit fructifier au pays des industries de la filature de la laine et du textile, industries domestiques. La Province est particulièrement riche aujourd'hui.

Jean-Baptiste Le Gardeur

**Vous**

**économisez**

**50c**

**en payant votre abonnement à l'échéance ou dans les trente jours qui suivent.**

**Utilisez le coupon d'abonnement à votre disposition.**

(Voir dernière page)